



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Discours de Bruno Le Maire
à l'occasion du compte rendu du Conseil des ministres

Mardi 16 mai 2023
Elysée

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 20

Seul le prononcé fait foi



Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons présenté ce matin avec le ministre de l'Industrie, Roland Lescure, et le ministre chargé de la Transition écologique, Christophe Béchu, le projet de loi Industrie verte qui vise à accélérer la réindustrialisation du pays.

Il sera étudié la semaine du 19 juin au Sénat et la semaine du 17 juillet à l'Assemblée nationale.

Pourquoi ce projet de loi ? Nous avons fait un constat simple, que tous les Françaises et les Français connaissent : nous avons en France le mix énergétique parmi les plus décarbonés de la planète ; nous avons réussi depuis plusieurs années à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en France ; et pourtant, tout le terrain gagné, nous le perdons en raison de l'importation de produits manufacturés réalisés en dehors des frontières françaises, dans des conditions environnementales qui sont moins satisfaisantes.

Et nous sommes de ce point de vue là depuis plusieurs décennies triplement perdants : perdants économiquement, nous fermons des usines ; perdants socialement, nous détruisons des emplois d'ouvriers ; et perdants du point de vue climatique puisque le bilan en termes d'émissions de CO2 est du coup moins positif.

Depuis 2017, avec le président de la République, nous avons mis en place une politique industrielle volontariste et digne de ce nom avec la baisse des impôts de production, la baisse de la fiscalité sur le capital, la formation, la qualification, la simplification de l'ouverture des usines.

Et cette politique industrielle, pour la première fois depuis 30 ans, donne des résultats. Elle a mis un coup d'arrêt aux délocalisations industrielles en France et elle a permis de regagner du terrain : nous avons ouvert 300 usines depuis 2017, sur les 600 qui avaient été fermées depuis trois décennies, et nous avons recréé 90 000 emplois industriels, sur les 2,6 millions qui ont été détruits depuis quatre décennies.

Nous avons stoppé l'hémorragie, nous regagnons du terrain et maintenant nous voulons accélérer avec ce projet de loi industrie verte qui a deux objectifs : réindustrialiser et décarboner.



Réindustrialiser avec 5 filières stratégiques : les pompes à chaleur, les éoliennes, les panneaux photovoltaïques, l'hydrogène vert et les batteries électriques ; 5 secteurs prioritaires.

Et décarboner parce que, évidemment, nous ne voulons pas abandonner l'industrie existante et nous voulons qu'elles puissent bénéficier aussi de ces mesures.

Quels sont les instruments que nous allons créer avec ce projet de loi ?

D'abord, nous allons permettre de mettre à disposition des terrains dans des délais très rapides. Le premier problème pour ouvrir une usine, c'est de trouver un terrain ; nous allons régler ce problème de manière massive et immédiate.

D'abord en mettant à disposition 50 sites intégralement dépollués, représentant 2 000 hectares grâce au soutien de la Banque des territoires ; 50 sites pourront être mis à disposition immédiatement des industriels qui en auraient besoin.

Deuxième mesure : nous diviserons par deux les délais d'ouverture ou d'agrandissement d'une usine en France. Il n'y a aucune raison qu'on soit plus lents que les autres. Nous mettons aujourd'hui 17 mois environ pour ouvrir une usine, nous passerons à 9 mois réels, garantis. C'est l'engagement qui a été pris par le président de la République et que nous tiendrons en ayant des procédures, qui au lieu d'être successives et puis à chaque fois, on perd une semaine ou deux entre chacune des étapes, seront concomitantes.

Nous ferons toutes les procédures de manière parallèle, de manière à accélérer l'ouverture des usines ou leur agrandissement. Enfin, pour des projets d'intérêt national majeurs, je pense aux gigafactories de batteries électriques par exemple, ou des gigafactories de semi-conducteurs, l'Etat prendra la main et nous agirons par décret.

Nous réaliserons l'intégralité des procédures sous l'autorité de l'Etat, qu'il s'agisse du raccordement électrique, de la modification du PLU, des permis de construire, parce que sur certains projets stratégiques pour la nation française, dont dépend notre indépendance et notre puissance industrielle, nous voulons agir en quelques semaines et non pas en quelques mois.



Le deuxième volet essentiel, c'est évidemment l'argent. L'industrie coûte cher et l'industrie a besoin de capital. Tout ça dans un temps où les finances publiques doivent être rétablies.

Nous allons donc d'abord mobiliser l'investissement privé et l'épargne privée, en mettant en place un plan épargne climat pour tous les jeunes de moins de 18 ans qui pourra être ouvert par les parents à la naissance de leur enfant.

Ce plan épargne climat, il présente beaucoup d'avantages. D'abord, il a une rémunération qui devrait être supérieure à la rémunération du Livret A, puisque c'est un investissement sur plusieurs années.

En deuxième lieu, le capital est quasiment garanti avec une évolution du financement du plan d'épargne au fil du temps pour garantir le capital. En troisième lieu, et c'est sans doute le plus important, comme l'épargne est bloquée sauf accident de la vie, nous garantissons des conditions fiscales exceptionnelles à la sortie de ce plan, le jour où l'on veut avoir accès à ce plan après ces 18 ans, les sorties seront sans aucune taxe et sans aucune charge, zéro impôt, zéro charge.

Je rappelle qu'il n'y a que le livret A en France qui dispose d'avantages fiscaux aussi importants.

Nous voulons avec ce geste très fort — zéro impôt, zéro charges, sur le plan épargne climat — mobiliser l'épargne privée et engager les jeunes dans la transition climatique.

Bien entendu, il y aura également la mobilisation de l'argent public. D'une part, avec la mise en place d'un crédit d'impôt qui représentera 500 millions d'euros par an, qui permettra de financer les investissements pour les panneaux solaires, les éoliennes, les batteries électriques, les pompes à chaleur et qui sera intégralement financée par la baisse d'avantages fiscaux sur les énergies fossiles ou sur les véhicules trop lourds ou trop polluants.

Enfin, nous maintiendrons évidemment un niveau élevé de subventions, avec 2,3 milliards d'euros de prêts directs ou de garanties pour le financement de l'industrie verte, qui sont fournies par la Banque publique d'investissement, la BPI, et qui seront conditionnés à la réalisation d'objectifs climatiques par les entreprises.

Seul le prononcé fait foi



Ça fait partie des demandes qui ont été formulées à plusieurs reprises par les associations, par les groupes politiques. Je pense qu'il est important de bien préciser que ces prêts de la BPI, ces garanties de BPI seront réservées aux entreprises qui ont le comportement climatique le plus vertueux et qui notamment, sont engagées dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre qui est nécessaire pour toutes les entreprises.

Le troisième volet de ce projet de loi, une fois que vous avez ouvert les usines avec des terrains disponibles, financer l'ouverture de ces usines avec toutes les possibilités de financement que j'ai indiquées. Il faut protéger nos investissements, protéger nos savoir-faire, protéger nos emplois et protéger nos usines.

Et je n'hésite pas à le dire, on peut croire au commerce mondial, ce qui est mon cas, et vouloir aussi protéger nos investissements, nos usines et nos ouvriers. Ce sera le cas notamment avec la modification des critères du bonus sur les véhicules électriques.

Vous savez qu'aujourd'hui vous achetez un véhicule électrique, vous pouvez bénéficier d'un bonus qui peut aller de 5 000 jusqu'à 7 000 euros sans conditions environnementales sur la réalisation de ces véhicules électriques.

Nous allons mettre des conditions environnementales. Il faudra que le véhicule électrique obéisse à des normes environnementales très strictes en matière de construction de ce véhicule.

La conclusion, c'est que l'intégralité du bonus sur les véhicules électriques sera désormais réservée aux véhicules produits en Europe. C'est une manière de défendre nos intérêts économiques et de défendre nos intérêts environnementaux.

Enfin, bien entendu, nous renforcerons la formation et les qualifications, car sur le long terme, c'est sans doute le défi le plus important : avoir des ouvriers, avoir des ingénieurs, avoir des techniciens de maintenance qui s'engagent dans le domaine industriel, renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie, augmenter de 22 % les places dans les écoles des mines et télécom, créer 100 écoles de production Horizon 2027.



Tout cela doit permettre de garantir sur le long terme cet investissement dans l'industrie et garantir surtout que la France redevienne au XXI^e siècle, une des grandes puissances industrielles de la planète. C'est notre objectif, nous souhaitons que la part de l'industrie dans le PNB national, qui est tombée de 20 % à 10 % au cours des 30 dernières années, remonte à 15 % dans les années qui viennent.

Je vous remercie